

# Proposition de Raccordement d'un consommateur individuel au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA avec extension de réseau

**Identification :** Enedis-FOR-RAC\_17E

**Version :** 3

**Nb. de pages :** 8

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
1	03/04/2009	Version initiale	
1.1	01/04/2011	Ajout clause de rétractation, suppression 18 kVA, date souhaitée de mise en service, modification de l'annexe	
2	12/02/2014	Prise en compte de l'évolution des procédures de raccordement, suite à la délibération de la CRÉ du 25 avril 2013	
3	01/03/2017	Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis	ERDF-FOR-RAC_17E

## Document(s) associé(s) et annexe(s) :

Enedis-FOR-RAC\_06E : « Demande de raccordement individuel au Réseau Public de Distribution BT géré par Enedis pour une nouvelle Installation de Consommation d'électricité de puissance inférieure ou égale à 36 kVA »

## Résumé / Avertissement :

Ce document décrit les composantes techniques et financières de la Proposition de Raccordement consommateur individuel alimenté en basse tension, pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA et nécessitant des travaux d'extension de réseau. La contribution financière intègre :

- la contribution au coût du branchement ;
- et la contribution au coût de l'extension de réseau lorsque celle-ci est à la charge du Demandeur du raccordement (cas d'application des articles L332-8 ou L332-15 du Code de l'urbanisme ou opérations ne nécessitant pas d'autorisation d'urbanisme).

NB : concernant la mise en œuvre de ce modèle de proposition : **les champs en bleu** doivent être confirmés ou supprimés. **Les champs en bleu** encadrés par les signes [et] sont destinés à être pré-remplis à partir des caractéristiques de la demande de raccordement.

**Proposition de Raccordement électrique<sup>1</sup> n°[N° DE LA PROPOSITION]  
du [DATE DE LA PROPOSITION] valable jusqu'au [DATE DE FIN DE VALIDITE]****Destinataire de la proposition :**

[Qualité Prénom Nom du destinataire]

au nom et pour le compte du client<sup>2</sup>**Demandeur :**

[Qualité Prénom Nom du Demandeur]

**Adresse du destinataire de la proposition :**

[Adresse du destinataire]

[CP] [commune]

[Pays]

**Adresse des travaux de raccordement :**

[Travaux adresse][Travaux complément adresse]

[Travaux CP][Travaux Commune]

[Pays]

## 1. Objet de la Proposition de Raccordement

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent document constitue la proposition d'Enedis pour le raccordement de vos Installations au Réseau Public de Distribution Basse Tension, présentant la solution de raccordement :

- nécessaire et suffisante pour satisfaire l'alimentation en énergie électrique de votre Installation conformément à votre demande ;
- qui emprunte un tracé techniquement et administrativement réalisable en conformité avec les dispositions du cahier des charges de la concession ;
- conforme à la Documentation Technique de Référence publiée par Enedis.

Elle est établie en deux exemplaires originaux et est élaborée en fonction :

- des caractéristiques de votre demande de raccordement, qualifiée par Enedis après échanges éventuels ;
- de la situation du réseau existant, ainsi que des décisions prises à propos de son évolution au moment de votre demande ;
- le cas échéant, des décisions de la commune ou de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) compétent en matière d'urbanisme, concernant le financement de la contribution relative à l'extension du Réseau Public de Distribution rendue nécessaire pour le raccordement de votre projet.

Elle précise les travaux nécessaires au raccordement de l'Installation, la contribution au coût du raccordement à votre charge et les délais de réalisation prévisionnels.

## 2. Caractéristiques du projet

Vous avez demandé une Puissance de Raccordement de [puissance demandée en kVA monophasé / triphasé]<sup>3</sup>. La puissance que vous souscrirez auprès de votre fournisseur ne pourra pas être supérieure à cette puissance de raccordement.

Si à l'avenir, les besoins de votre Installation dépassaient cette Puissance de Raccordement, les éventuels travaux à réaliser sur les ouvrages constitutifs du raccordement pour satisfaire cette évolution, seraient facturés par Enedis.

Votre raccordement est constitué d'un branchement et d'une extension de réseau électrique<sup>4</sup>. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- technique de raccordement : [aérien, aérien/souterrain, souterrain] ;

<sup>1</sup> Pour une Installation de Consommation d'électricité

<sup>2</sup> La partie soulignée est à insérer uniquement si le destinataire est le mandataire

<sup>3</sup> Au choix, l'une des puissances suivantes : 3 kVA, 12 kVA monophasé ou 36 kVA triphasé.

<sup>4</sup> L'extension est définie dans le décret n°2007-1280 du 28 août 2007 relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux Réseaux Publics de Distribution d'Électricité.

- type de raccordement : [Compteur / disjoncteur dans vos locaux, Compteur / disjoncteur en limite de parcelle, sans Compteur] ;
- tension de raccordement : [230 V entre phase et neutre, 400 V entre phases].

Tous les Ouvrages de Raccordement jusqu'au Point de Livraison sont réalisés par Enedis, excepté les travaux qui vous incombent et listés à l'article 4. Le matériel utilisé pour le raccordement électrique de votre Installation au Réseau Public de Distribution BT jusqu'au Point de Livraison, est fourni par Enedis.

Cette proposition a été établie en considérant que l'Installation est conforme aux dispositions de la norme NF C 15-100, notamment concernant les courants de démarrage des matériels éventuels.

### 3. Contribution au coût du raccordement

Le montant à régler s'élève à [Montant TTC] € TTC.

Il est établi en fonction des informations que vous nous avez fournies, des travaux à réaliser par Enedis et du taux de TVA en vigueur à la date d'émission de ce devis. Le détail de ce montant figure en annexe.

En cas de changement de taux de TVA avant le règlement du solde, le montant TTC de la facture est susceptible d'être modifié en fonction des conditions d'application du nouveau taux.

Le montant HT est ferme pendant la durée de validité de la proposition.

#### 3.1. Clause de révision de prix

Le montant de la contribution au coût du raccordement est établi aux conditions économiques et fiscales du [Date du jour]. Il est ferme et non révisable si l'ensemble des travaux de raccordement à réaliser par le Demandeur sont achevés au plus tard un an après la date d'émission de la présente proposition.

Au-delà de cette date, le montant de la contribution qui vous est demandée, sous déduction de l'acompte versé au moment de l'acceptation de la présente proposition, est révisé suivant l'évolution des prix contenus dans le barème de raccordement.

En cas de changement de taux de TVA avant le règlement du solde, le montant TTC de la facture est susceptible d'être modifié en fonction des conditions d'application du nouveau taux.

### 4. Conditions préalables à la réalisation des travaux

Les conditions préalables à la réalisation des travaux sont les suivantes :

- la réception de votre accord, matérialisé par un exemplaire daté et signé de cette proposition, accompagné du règlement ;
- l'obtention par Enedis des autorisations administratives nécessaires au démarrage des travaux (autorisation de voirie, convention de servitude dès lors que le raccordement est établi sur le domaine privé...) et la mise à disposition des aménagements correspondants ;
- le cas échéant, l'accord de la commune (ou de l'EPCI) pour la prise en charge de la contribution au coût de l'extension de réseau ;
- le cas échéant, réalisation des travaux dont la maîtrise d'ouvrage incombe à l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;
- l'accès au chantier garanti pendant toute la durée des travaux de raccordement ;
- le cas échéant, la mise à disposition des aménagements permettant le passage des Ouvrages de Raccordement vous incombant, réalisés conformément à la réglementation en vigueur et détaillés ci-dessous :

[Liste des travaux ing-e-pilot]

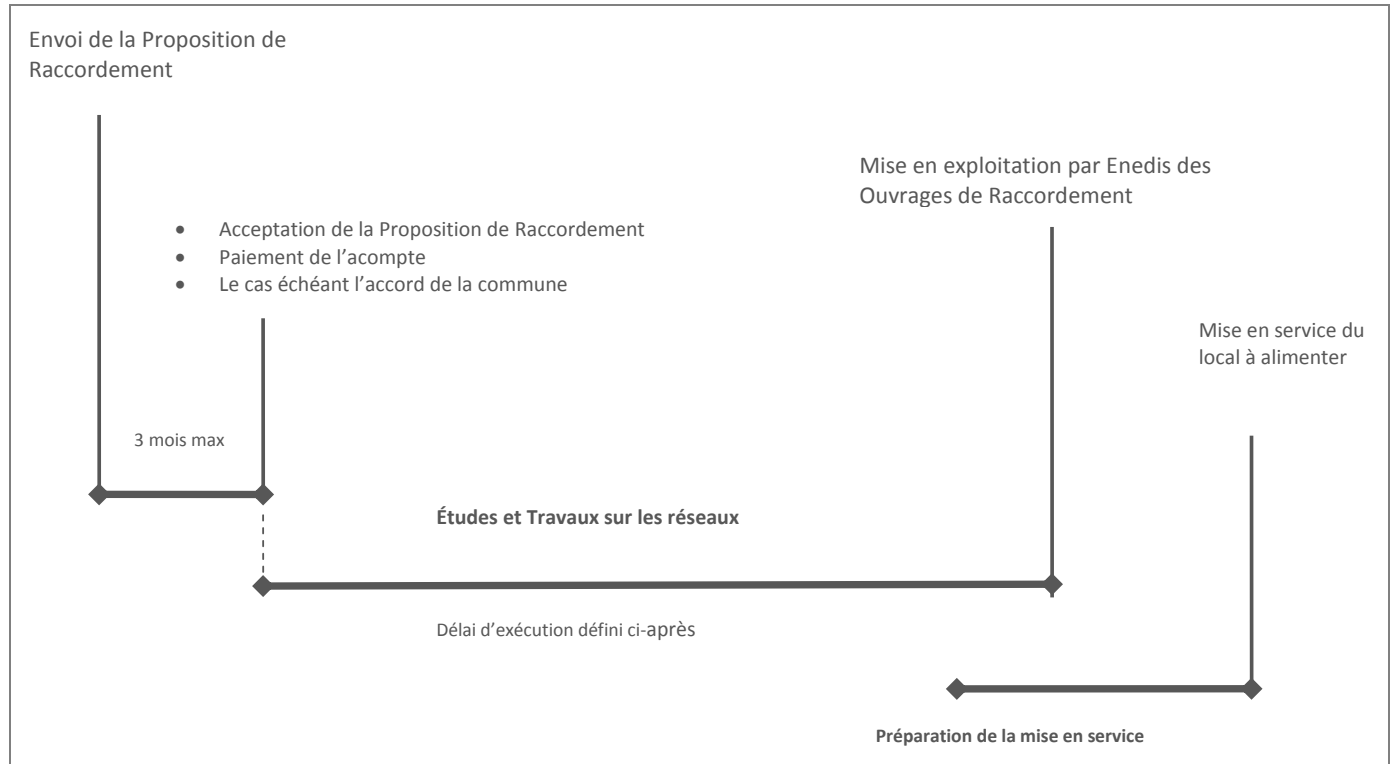
Nous vous recommandons de conserver les informations relatives à l'identification et la localisation du branchement électrique souterrain sur votre parcelle. Conformément à l'article R. 554-21 du Code de l'environnement, ces informations pourraient vous être demandées par les exécutants des travaux que vous seriez amené à réaliser ultérieurement sur votre terrain.

Dans le cas où la commune (ou l'EPCI) doit supporter financièrement la contribution au coût de l'extension et ne donnerait pas son accord pour les travaux d'extension nécessaires à votre raccordement, votre accord sur la présente Proposition de Raccordement deviendrait nul et non avenu, et les sommes versées vous seraient remboursées intégralement.

## 5. Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux

L'échéancier ci-dessous synthétise les délais nécessaires à la réalisation des travaux de raccordement.

Le délai prévisionnel de réalisation des travaux est de [Délai d'exécution] semaines, à compter de la date à laquelle les conditions préalables définies à l'article 4 sont toutes satisfaites.



## 6. Modalités d'acceptation et de règlement

L'acceptation de la présente proposition est matérialisée par l'accord sur les termes de la proposition et par le règlement de l'acompte ou la réception de l'ordre de service correspondant.

Cet acompte représente un règlement de [Pourcentage acompte] % du montant TTC de la présente proposition, soit [Montant de l'acompte] € TTC. Il sera effectué par vos soins :

- par chèque à l'ordre de [Entité paiement] et envoyé à l'adresse suivante : [Adresse règlement].

Le solde des travaux de raccordement est à régler dès la présentation de la facture récapitulative, avant toute mise sous tension de votre raccordement.

En cas de désistement de votre part, les dépenses que nous aurons engagées seront à votre charge.

Les modalités ci-dessus sont valables quel que soit le Demandeur (personne physique ou morale, quelle que soit sa raison sociale), à l'exclusion des collectivités locales et des services de l'État dont la comptabilité est gérée par le Trésor Public et pour lesquels la Proposition de Raccordement est acceptée par un ordre de service.

## 7. Préparation de la mise en service

À l'issue de la réalisation des travaux, pour disposer de l'électricité dans votre Installation, vous devez :

- détenir l'attestation de conformité de votre Installation électrique privée, établie par votre installateur et vérifiée par le Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité (CONSUEL), qui y aura apposé son visa ;
- régler le solde de votre contribution au coût du raccordement ;
- effectuer une demande de mise en service auprès du fournisseur d'électricité de votre choix. La liste des fournisseurs est disponible sur le site <http://www.energie-info.fr> ou au 08 10 11 22 12.

La prestation de mise en service de l'Installation est facturée en plus du montant indiqué dans la présente proposition, conformément au catalogue des prestations publié sur le site internet [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr).

## 8. Modification de la demande initiale

Cette proposition est établie à titre gratuit.

En cas de demande de modification des caractéristiques du raccordement, l'établissement d'une nouvelle proposition fera l'objet d'une facturation.

## 9. Information du Demandeur

La présente Proposition de Raccordement est établie dans le cadre de la procédure Enedis-PRO-RAC\_21E disponible à l'adresse internet [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr).

Si la présente proposition vous a été envoyée au-delà du délai maximal prévu par cette procédure pour la qualification de votre demande, vous pouvez adresser une réclamation écrite au motif de « dépassement de délai d'envoi de devis » à l'accueil raccordement. Si la réclamation est recevable, Enedis vous versera la somme de **30 euros** par virement ou chèque bancaire.

De plus, si la mise à disposition des ouvrages du raccordement n'est pas réalisée à la date convenue, vous pouvez également adresser une réclamation écrite au motif de « dépassement de la date de mise à disposition des Ouvrages de Raccordement » à l'accueil raccordement. Si la réclamation est recevable, Enedis vous versera la somme de **50 euros** par virement ou chèque bancaire.

Enedis vous informe de l'existence de sa Documentation Technique de Référence, de son référentiel clientèle, de son barème de raccordement et de son catalogue des prestations.

La Documentation Technique de Référence et le référentiel clientèle exposent les dispositions applicables à l'ensemble des utilisateurs pour permettre leur accès au Réseau Public de Distribution.

Le barème de raccordement présente les modalités de facturation des opérations de raccordement.

Le catalogue des prestations décrit et tarifie les prestations d'Enedis qui ne sont pas couvertes par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE).

L'ensemble de ces documents est accessible à l'adresse internet [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr). Ils vous seront communiqués sur demande écrite de votre part, à vos frais. Les versions précédentes des procédures de raccordement sont également consultables à la même adresse.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance de l'existence de ces documents préalablement à la signature de la présente proposition.

Votre interlocuteur Enedis sur l'affaire, à votre disposition pour toute question relative à cette proposition, est [\[Prénom Nom interlocuteur\]](#) dont les coordonnées sont :

- téléphone : [N° de téléphone],
- télécopie : [N° de télécopie],
- mél. : [Adresse mél.].

Pour toute réclamation relative à votre demande de raccordement, vous pouvez écrire au responsable de [\[Nom de l'entité\]](#), [\[Adresse complète de l'entité\]](#).

## 10. Accord

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre accord sur cette proposition, accompagné du règlement précisé à l'article 6.

**Nom ou société<sup>1</sup> :**

**À :**

**Le :**

Signature ou cachet, précédé des mentions manuscrites « Proposition reçue avant réalisation des travaux » et « Bon pour accord » :

Vous bénéficiez d'un droit de rétractation que vous pouvez exercer sans pénalité ni sans avoir à justifier d'un motif quelconque, dans un délai de sept jours francs à compter de la date d'acceptation de la présente offre. Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le droit de rétractation ne peut pas être exercé lorsque les travaux de raccordement ont commencé, avec votre accord exprès, moins de sept jours après votre acceptation de la présente offre.

Vous exercerez votre droit de rétractation par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel, auprès de l'interlocuteur qui gère votre dossier. Le paiement que vous avez effectué vous sera alors remboursé et votre dossier clôturé.

---

<sup>1</sup> Dans le cas d'une société, préciser le nom de la société, la forme de la société, le capital social, l'adresse du siège social, le n° de RCS, ainsi que le nom et la qualité d'une personne dûment habilitée.

## Annexe : détail de la contribution au coût du raccordement

Votre Installation est située dans la zone géographique de raccordement [Zone géographique de raccordement].

### Travaux de branchement

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant total HT	Montant total HT facturé*	Taux TVA
Part fixe	[Quantité]	[Unité]	[Prix unitaire HT]	[Montant HT]	[Montant HT avec réfaction]	[Taux TVA]
Longueur en domaine public	[Quantité]	[Unité]	[Prix unitaire HT]	[Montant HT]	[Montant HT avec réfaction]	[Taux TVA]
Longueur en domaine privé	[Quantité]	[Unité]	[Prix unitaire HT]	[Montant HT]	[Montant HT avec réfaction]	[Taux TVA]

\* Le montant facturé tient compte d'une réfaction prise en charge par Enedis, qui correspond à la part du coût des travaux de raccordement couverte par le tarif d'utilisation des Réseaux Publics d'Électricité, dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 août 2007 modifié. Cette réfaction pour les branchements est actuellement égale à 40%.

Tranchée / fourreau en domaine privé réalisés par vos soins (en fonction de votre choix initial)	[oui/non]
--	-----------

### Prestations complémentaires

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant total HT facturé	Taux TVA
[Liste des prestations complémentaires]	[Quantité]	[Unité]	[Prix unitaire HT]	[Montant HT]	[Taux TVA]

Les travaux complémentaires ne bénéficient pas de la réfaction tarifaire.

*[Option si travaux d'extension à la charge du Demandeur et si valorisation aux tableaux de prix]*

### Travaux d'extension

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant total HT	Montant total HT facturé*	Taux TVA
Part fixe	[Quantité]	[Unité]	[Prix unitaire HT]	[Montant HT]	[Montant HT avec réfaction]	[Taux TVA]
Longueur	[Quantité]	[Unité]	[Prix unitaire HT]	[Montant HT]	[Montant HT avec réfaction]	[Taux TVA]

\* Le montant facturé tient compte d'une réfaction prise en charge par Enedis, qui correspond à la part du coût des travaux de raccordement couverte par le tarif d'utilisation des Réseaux Publics d'Électricité, dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 août 2007 modifié. Cette réfaction pour les branchements est actuellement égale à 40%.

**Fin option]**

[Option si travaux d'extension à la charge du Demandeur et si valorisation sur devis]

### Travaux d'extension

Désignation**	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant total HT	Montant total HT facturé*	Taux TVA
Constitution du dossier, envoi et suivi des DR par commune	[Quantité]	[Unité]	[Prix unitaire HT]	[Montant HT]	[Montant HT avec réfaction]	[Taux TVA]
Dossier administratif article 49	[Quantité]	[Unité]	[Prix unitaire HT]	[Montant HT]	[Montant HT avec réfaction]	[Taux TVA]
Mise en chantier	[Quantité]	[Unité]	[Prix unitaire HT]	[Montant HT]	[Montant HT avec réfaction]	[Taux TVA]
Tranchée sous trottoir	[Quantité]	[Unité]	[Prix unitaire HT]	[Montant HT]	[Montant HT avec réfaction]	[Taux TVA]
Fourniture et pose de câbles BT 95 mm <sup>2</sup> Alu	[Quantité]	[Unité]	[Prix unitaire HT]	[Montant HT]	[Montant HT avec réfaction]	[Taux TVA]
Jonction souterraine réseau BT sans terrassement	[Quantité]	[Unité]	[Prix unitaire HT]	[Montant HT]	[Montant HT avec réfaction]	[Taux TVA]

\*\* Liste d'articles donnée à titre d'exemple

**Fin option]**

### Total général

	Montant total HT facturé	Montant TVA	Montant TTC
Travaux de branchement soumis à [Taux de TVA]	[Montant total HT branchement]	[Montant TVA branchement]	[Montant total TTC branchement]
Prestations complémentaires soumises à [Taux de TVA]	[Montant total HT prestations]	[Montant TVA prestations]	[Montant total TTC prestations]
Travaux d'extension (s'ils sont à la charge du Demandeur)	[Montant total HT extension]	[Montant TVA extension]	[Montant total TTC extension]
<b>Montant total à régler</b>	<b>[Montant total TTC]</b>		